

les déchets radioactifs et l'environnement

A sa série de réunions de mars, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a noté les préoccupations croissantes suscitées par l'environnement ; il a décidé que vu les attributions statutaires de l'Agence et la contribution importante qui est déjà la sienne dans ce domaine, l'une de ses tâches les plus importantes, dans laquelle elle devrait jouer le rôle principal, en étroite collaboration avec les organes compétents de l'ONU, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales intéressées, consiste à élaborer et à recommander des normes de sécurité concernant la dispersion dans l'environnement des déchets radioactifs provenant des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans cette résolution, le Conseil invite le Directeur général à favoriser les travaux de recherche entrepris dans ce domaine par les Etats Membres et par d'autres organisations internationales et à inscrire au programme de l'Agence des propositions tendant à obtenir les renseignements voulus pour aider cette recherche et pour élaborer des normes de sécurité dans ce domaine ; à informer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement des décisions ci-dessus et de l'intérêt majeur que l'Agence porte à la question et à rendre compte au Conseil des délibérations de ladite Conférence sur ce sujet.